



Nombre de membres en exercice : 8	Séance du mardi 19 mars 2019 L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Présents : 7	
Votants : 7	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Mayder MARAN, Jérôme PANCHE, Jérôme TROLLIET, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Excusés : Laurence LEROY Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du 19 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Projet agroécotourisme

intervention d'Alain FERRAN

Alain FERRAN, viticulteur dans une commune voisine, vient présenter des éléments sur le réseau d'agroécotourisme local qu'il anime.

Actuellement, le réseau en développement est structuré essentiellement par des agriculteurs. Il souhaite associer le conseil municipal afin d'obtenir un panel d'acteurs diversifié.

Alain FERRAN explique que les institutions, telles que l'Europe, ne souhaitent plus financer des études, comme jusqu'à maintenant, mais plutôt des projets concrets, notamment quelques uns déjà concrétisés.

A terme, il s'agirait d'avoir des lieux agroécotouristiques en réseaux. Par exemple, il pourrait s'agir de mettre en place des promenades dans les bois pour découvrir la faune et flore sauvages, il pourrait également y avoir des plantations de végétaux originaires de l'Entre Deux Mers qui ne sont plus implantés sur le territoire mais répertoriés au conservatoire, des visites de propriétés avec dégustations et autres.

Le tiers-lieu de Gornac s'inscrit parfaitement dans cette démarche car il sera un lieu de rencontre et de partage.

Parmi les objectifs il y a celui de faire vivre les personnes en milieu rural en y maintenant et créant des emplois. Il s'agit de promouvoir et développer une agriculture à taille humaine qui permet de vivre.

Le conseil municipal remercie Alain FERRAN pour cette intervention.

Après échanges, le conseil municipal souhaite prévoir la dépense de 3 800€HT pour :

- l'accès à vie à la plate-forme de formation web évolutive
- participer à une communauté qui va porter le même sujet « l'union fait la force », vers la transition écologique
- devenir leader dans le marché en agroécotourisme
- créer un projet pilote
- préparer les projets pour différents types de financements (participatif, solidaire, crowdfunding, investissement, subventions : régionales et européennes et fond d'aide)

Jérôme TROLLIET précise que beaucoup de fonds européens d'aide au développement ne sont pas utilisés par la France.

Intercommunalité

Modification de l'intérêt communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers - DE 2019 002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L5214-16 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R227-1 ;

Vu la délibération n° DEL_2017_115 du 18 septembre 2017 relative à la validation des statuts de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

Vu la délibération n° DEL_2017_144 du 11 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

Considérant la compétence de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Considérant la définition de l'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Considérant l'organisation d'activités les mercredis, hors vacances scolaires, au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) identifiées dans le cadre du temps périscolaire ;

Considérant la délibération du 19 décembre 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pour la modification de l'intérêt communautaire concernant les mercredis hors vacances scolaires ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de compléter la définition de l'intérêt communautaire comme suit :

II) Compétences Optionnelles

5 - Action sociale d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et gestion des structures pour la petite enfance, enfance et jeunesse
- Construction, entretien et gestion des accueils collectifs de mineurs
 - en temps périscolaires les mercredis
 - en temps périscolaires, à l'exclusion des accueils et garderies périscolaires des communes se déroulant avant et après la journée de classe
 - en temps extrascolaires (vacances scolaires et week end)

Le Conseil Municipal, approuve la modification de l'intérêt communautaire comme présenté ci-dessus, pour que la CDC puisse prendre compétence des activités organisées les mercredis hors vacances scolaires au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, comptabilisées en temps périscolaire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Agents communaux

Le contrat de travail d'Emilie BAILLET prend fin le 23 mars 2019. Pour rappel, cette personne aura travaillé deux mois à la Mairie pour accroissement temporaire d'activité en qualité d'adjoint administratif.

Dans le cadre de travaux complémentaires non terminés, notamment de classement et d'archivage, Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat d'une semaine, soit 2 jours de travail puisque ce contrat est de 14 heures de travail hebdomadaire.

Pour information, il précise que cette personne avait déjà fait un stage à la Mairie de Gornac en 2014 et qu'elle est bénévole pour l'organisation du Téléthon à Gornac depuis quelques années. Elle souhaite intégrer une formation de secrétaire de mairie, cette dernière est en partenariat avec Pole Emploi et le service de remplacement des secrétaires de Mairie du Centre de Gestion de la Gironde.

Pour la prolongation du contrat, il n'est pas nécessaire d'adopter une délibération.

Préparation du budget

Les grandes orientations budgétaires pour 2019 sont la poursuite de l'aménagement du bourg et le projet de tiers-lieu.

Taux des taxes d'habitation et foncière

Monsieur le Maire présente les taux des taxes d'habitation et foncière de 2018. Il indique que les bases croissent. De ce fait, le montant des taxes augmente sans modification des taux par le conseil municipal.

Monsieur le Maire organise un tour de table pour connaître l'avis des présents. Les membres trouvent que la vie est déjà assez difficile ainsi et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des taxes.

Vote du taux des 3 taxes - DE 2019 003

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite aux échanges au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

- *conserver le taux des trois taxes (TH, TFB, TFnb) comme suit :*

<i>Taxes</i>	<i>Taux d'imposition 2016</i>	<i>Taux d'imposition 2017</i>	<i>Taux d'imposition 2018</i>	<i>Taux d'imposition 2019</i>
<i>d'habitation</i>	<i>13.80%</i>	<i>13.80%</i>	<i>13.80%</i>	<i>13.80%</i>
<i>foncière (bâti)</i>	<i>15.20%</i>	<i>15.20%</i>	<i>15.20%</i>	<i>15.20%</i>
<i>foncière (non bâti)</i>	<i>42.04%</i>	<i>42.04%</i>	<i>42.04%</i>	<i>42.04%</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *approuve les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit : 13.80% pour la Taxe d'Habitation, 15.20% pour la Taxe Foncière (Bâti) et 42.04% pour la Taxe Foncière (Non Bâti)*
- *donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

*Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0*

Les membres du conseil municipal souhaitent qu'un encart explicatif paraisse dans l'Echo de Gornac.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire souligne que le tissu associatif est très important pour la commune de Gornac.

Afin de valoriser leurs animations, le conseil municipal avait souhaité implanter des panneaux d'affichage aux entrées de bourg. Afin de cofinancer ce projet, Monsieur le Maire propose de réduire de 5% les subventions des associations utilisatrices des supports.

Le conseil municipal est d'accord, les réductions seront de 5% en 2019 soit de 5,00€ à 150,00€. Ce projet de subvention sera présenté lors de la réunion des associations du 23 mars 2019 à 10h00 à la salle des fêtes.

Eclairage public - Moulin de Gonin et Laurès

Monsieur le Maire présente deux implantations de candélabre pour l'éclairage public. L'un situé au sud de Moulin de Gonin, proche du ralentisseur, et l'autre pour éclairer les accès

aux 5 nouvelles maisons à Laurès.

Pour ce faire, les devis obtenus sont respectivement de 1 316.35€TTC et environ 3 500.00€TTC. La première proposition consiste à placer un luminaire sur un poteau existant et le second est loin des réseaux actuel, il faut donc prévoir une tranchée, en plus des travaux d'implantation, ou l'installation d'un éclairage autonome (notamment avec une solution photovoltaïque).

Eclairage public - Eteindre de minuit à 5h00

Dans un souci d'écologie et de respect de la planète, Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h00. Il précise qu'il peut y avoir des zones et pas forcément l'ensemble de la commune. Michel POSSAMAÏ demande s'il n'est pas possible de juste baisser l'intensité lumineuse sur ce temps. Monsieur le Maire répond que cela nécessite une installation coûteuse.

Monsieur le Maire précise qu'aucune économie financière ne sera faite car il n'y a pas de comptage sur la consommation. Les factures d'électricité pour l'éclairage public dépendent du nombre de point lumineux et de leur puissance.

Dans l'ensemble, les membres présents sont d'accord pour étudier les possibilités.

Laveuse de sols

Le sol de la salle des fêtes pourrait être mieux nettoyé. Monsieur le Maire dit qu'il recherche, avec Marie-Thérèse LESTAGE, activement une solution efficace.

Il vient de trouver une solution chez le fournisseur local de produit d'entretien. Il s'agit d'une autolaveuse compacte dotée d'une tête de brossage articulée et d'un volant directionnel. Il ne sait pas si cela pourrait convenir au sol de la salle des fêtes qui est du vieux plancher. Les interstices ne seraient certainement pas nettoyés correctement. Chez le fournisseur local, la machine maniable coûte 3 532,94€TTC avec un contrat d'entretien d'un employé pour 226,80€TTC.

Frédéric ARROYO dit que l'entreprise où il travaille utilise ce type de machine, précisant que celle de son entreprise est plus grosse. Il propose de faire des essais à la salle des fêtes. L'entreprise de Frédéric ARROYO peut vendre leur grosse machine pour un montant de 2 805.36€TTC avec un contrat d'entretien d'un agent du fabricant pour un montant de 384.00€TTC.

Frédéric ARROYO dit qu'il a également demandé un devis pour la même machine (maniable) que celle proposée par le fournisseur local. L'entreprise de Frédéric ARROYO propose un devis pour un montant de 2 976.07€TTC avec un contrat d'entretien d'un agent du fabricant pour un montant de 384.00€TTC.

Dans tous les cas, les deux types de machines n'aspirent pas la poussière. Il s'agit bien de machines qui lavent.

Le conseil municipal souhaite tester la machine de l'entreprise de Frédéric ARROYO avant de prendre une décision.

Une date est fixée ensemble, soit le 13 avril 2019, à l'occasion du grand nettoyage de l'église aura lieu. Ce même jour, les essais de machines auront lieu à la salle des fêtes.

Questions diverses

Syndicat mixte d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint Brice

Monsieur le Maire dit qu'il s'est rendu au comité syndical où il a à nouveau soulevé la question du système de l'assainissement à Gornac. En effet, avec le développement de l'urbanisme, il devrait y avoir des travaux d'entrepris.

Projet d'installation jeunes maraichers - Casandra Pinsan et Maxime Vessière

Monsieur le Maire indique qu'ils ont obtenu le permis d'exploiter. L'interlocuteur en charge de l'urbanisme à la chambre d'agriculture va venir voir sur le terrain pour mieux cerner l'implantation du projet et son environnement.

Projet d'installation jeune maraichère - Marie Plouganou

Une autre maraichère souhaite s'installer sur Gornac. Il s'agit d'une personne qui cherche un plus grand terrain que celui qu'elle a à Saint Pierre de Bat. Elle est en discussion avec un potentiel vendeur. Le conseil municipal dit qu'il est toujours intéressant de soutenir ce type d'initiative et que cela va dans le sens de la transition notamment sur le thème de l'autonomie alimentaire.

Projection des prochains films - planning de diffusion

Le samedi 23 mars 2019 à 17h, le film « La Gironde s'invente » sera diffusé, il s'agit d'un reportage qui raconte la transition d'un quotidien tranquillement résilient, qui opère dans tous les domaines et transforme en douceur la société pour un futur désirable.

Le mardi 16 avril 2019 à 18h30, la soirée « Mon jardin - un nouveau regard, une approche naturelle et durable » sera animé par Alain FERRAN.

Le 18 mai 2019 à 17h00, le paléoclimatologue Francis GROUSSET donne une conférence intitulée « L'érosion de la côte aquitaine va-t-elle s'accroître ? », cette soirée est organisée par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement des Cadillacais, Targonnais et Sauveterrois (ASPECTS).

Le 30 mai 2019, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers organise « les RENCONTRES de la TRANSITION » à Gornac.

Le vendredi 21 juin 2019 à 18h30, il pourrait y avoir un moment d'échange autour du photovoltaïque d'organisé. Ceci est à confirmer avec le groupe des personnes intéressées.

Durant le troisième semestre 2019, il y aura une projection du film « Après-demain » d'organisée.

Afin de mieux communiquer les dates des soirées organisées, Monsieur le Maire propose de prévoir un panneau d'affichage à ajouter sous le panneau de signalisation actuellement en place à l'angle nord-ouest du bâtiment de la Mairie.

Organisation du lundi de Pâques - 22 avril 2019

Plus de la moitié des élus du conseil municipal ne sera pas disponible le lundi de Pâques.

Etude du potentiel photovoltaïque de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré à nouveau les étudiants travaillant sur cette étude. Laurence LEROY a participé à cet entretien. Les objectifs ont été réajustés et fonction des attentes de chacun. La Mairie a renouvelé sa demande d'inventaire des toitures de bâtiments professionnels propices à l'installation de panneaux photovoltaïque.

Installation de Maison Le Star

Monsieur le Maire indique avoir eu un rendez-vous avec Guillaume BROCHARD. Il s'agit de l'acheteur du domaine Cazeau. Cet entrepreneur lui a annoncé qu'il souhaite installer les bureaux de « Maison Le Star » à Gornac au château Cazeau. Environ 35 personnes travailleront sur ce lieu.

Photo aérienne pour le site internet

Le Président du Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) vient en Gironde pour rencontrer l'organisme « Gironde numérique ». Il sera accompagné du technicien en charge de développer les sites internet des adhérents à ce service d'AGEDI. Monsieur le Maire rappelle que le site de www.gornac.com est en cours de refonte avec ce service.

Le technicien viendra prendre des vues aérienne de Gornac avec un drone afin d'alimenter notre futur site avec ces bases. Après discussion, Marie-Thérèse LESTAGE et Jérôme TROLLIET feront découvrir la commune à ce photographe en ce sens.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 9 avril 2019 à 20h45.

La séance levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
MARAN Mayder	
PANCHE Jérôme	
TROLLIET Jérôme	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	